Saint-Cyrille
de-Wendover
Deux cantons, une fierté

AVIS PUBLIC
1ER PROJET DE PPCMOI
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NO 2026-07 AU 1203-1205, RUE DES BOULEAUX

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2026, le conseil municipal a adopté la première résolution du projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), qui consiste à autoriser, sous certaines conditions, à la propriété sise au 1203-1205, rue des Bouleaux, portant l'identification cadastrale 6 310 441, la construction d'une habitation bifamiliale isolée, dans la zone R-16 et ce, contrairement au règlement de zonage 437, où la classe d'usage résidentielle R2, n'est pas autorisé.

Ce 1er projet de résolution a été adoptée dans le cadre du Règlement 470 sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble. Son objectif est:

- Permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de la classe d'usage R2 dans la zone R-16 et ce, malgré l'annexe VI : Grille des usages et norme d'implantation par zone, du règlement de zonage nº 437, laquelle n'autorise pas ce groupe d'usage résidentiel;

- Permettre que la marge de recul avant soit de 7.05 mètres malgré l'annexe VI relative à la Grille des usages et des normes d'implantation par zone qui prescrit 8 mètres pour la zone R16;

- Permettre que les stationnements en cour avant empiètent dans la façade du bâtiment sur 3.60 mètres, malgré la note 25 de l'article 29 du règlement de zonage qui autorise un empiètement maximal de 2.5 mètres.

Le tout aux conditions suivantes :

- Que toute autre disposition soit conforme à la réglementation municipale en vigueur.

ZONE VISÉE :

R-16

ZONES CONTIGUËS :

R-14, R-15, R17, Rr-2 et ADP-3

Ce 1er projet de PPCMOI fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le 7 décembre 2026 à 19h00, dans la salle du conseil municipal, située au 4055, rue Principale.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci expliquera le projet de PPCMOI, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de PPCMOI contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Il peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, durant les heures de bureau, à compter de ce jour.

Donné à Saint-Cyrille-de-Wendover, ce 5 novembre 2026

Éléa Claveau, notaire OMA
Greffière

Saint-Cyrille
de-Wendover
Deux cantons, une fierté

CERTIFICAT DE PUBLICATION

1ER PROJET DE PPCMOI
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NO 2026-07 - 1203-1205, RUE DES BOULEAUX

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut mentionné en affichant aux endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5 novembre 2026.

Éléa Claveau, notaire OMA
Greffière